

---

Le Directeur général a des impératifs de calendrier, il veut aller vite et boucler le dossier statutaire dans les jours prochains. Cette position est cohérente avec sa volonté de ne pas faire le lien avec les organisations des DDFIP et son absence d'ambition pour l'évolution indiciaire des carrières ! Selon cette logique, la création de la DGFIP ne doit pas se traduire par une amélioration pour tous : il s'agit d'une simple harmonisation des statuts qui, encore plus que pour le régime indemnitaire, bénéficiera à certains et laissera beaucoup de collègues amers !

La Direction générale laisse passer ainsi une chance unique de progrès pour l'ensemble des agents avec la mise en oeuvre de cette nouvelle direction.

Retrouvez la suite en cliquant sur la pièce-jointe...

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---